

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHALLENGE NATIONAL DE VOLLEY ASSIS

Saison 2018/2019

Art 1 - GENERALITES

Nom de l'épreuve	CHALLENGE NATIONAL DE VOLLEY ASSIS (CNVA)	
Catégorie	SENIORS (F ou M)	
Abréviation	CNVA SENIORS (F ou M)	
Commission sportive référente	CFVA	1 personne minimum en situation de handicap dans l'équipe*
Forme de jeu	4x4	
Genre	MIXITE POSSIBLE	

** Personne en situation de handicap pouvant répondre aux critères suivants : en fauteuil, à mobilité réduite, amputation, membre manquant de naissance, déficience mentale, grand brûlé.*

Si l'équipe ne comporte aucune personne en situation de handicap, celle-ci peut participer sous condition : voir art 12.

Pour tout autre critère de handicap, veuillez-vous adresser à la CFVA mail : sportive.cfva@ffvb.org

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non (mais « inscription vaut participation »)
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	illimité
Date limite d'engagement à chaque tournoi	Pré-inscription 3 semaines avant et confirmation le mercredi précédant chaque tournoi
Participation au Challenge	2 étapes minimum pour participer aux finales

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Para-Volley Assis, Volleyball, Compet'Lib, Beach Volley
Option OPEN autorisée	Non
Type de licence mutation autorisé	Nationale et Régionale
Date limite de qualification pour les licences « mutation »	Présentation de la licence le jour du tournoi
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M17	Oui en Simple Surclassement (F/ M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses)	illimité
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	illimité

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	14h00 ou 10h00
Plage d'implantation autorisée	Samedi 14h00-20h00 Dimanche 10h00-16h00
Modification d'implantation autorisée	Oui (en cas de force majeure)
Modification de la CFVA obligatoire	Oui (en cas de force majeure)

La CFVA peut proposer 2 étapes géographiquement éloignées dans le même mois.

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la transmission des résultats	GSA organisateur
Envoi des feuilles de match et du classement à la CFVA sportive.cfva@ffvb.org	Avant 14h le lundi
Envoi de 3 photos minimum sur la manifestation : communication.cfva@ffvb.org - page Facebook webmaster@ffvolley-volleyassis.org - site Web	Avant 14h le lundi

Plus d'informations Communication :

<https://admin.sportsregions.fr/media/uploaded/sites/12581/kcupload/files/Proc%C3%A9dure%20communication%20Challenge%20VA%20vd10.2017.pdf>

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

La formule sportive de chaque tournoi sera programmée en collaboration avec la CFVA au préalable.

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque tournoi au préalable en renvoyant un mail au club organisateur avec la Sportive de la CFVA en copie.

Chaque GSA est libre de l'organisation de la sportive sur son étape (des documents d'aide sont disponibles sur le site internet : <https://www.ffvolley-volleyassis.org/en-savoir-plus/sportive-78908>)

Art 8 –SPORTIF

Les tournois sont ouverts à tous les GSA. A partir de 2 équipes présentes, le tournoi peut être mis en place et les résultats seront comptabilisés sur le classement final.

Tous les joueur(se)s d'une même équipe doivent porter un jeu de maillots numérotés.

Si une équipe n'a pas de personne en situation de handicap, elle peut participer mais l'équipe adverse se verra attribuer 5 points d'avance par set de 25 points ; et 3 points d'avance par set de 15 points.

Au moins une personne en situation de handicap doit rester obligatoirement sur le terrain pendant tout le match.

Si litige, la CFVA statuera sur le fait que la personne soit en situation de handicap ou non.

Regroupement de licenciés : si 2 clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est déterminée clairement à l'inscription pour l'étape. Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Un joueur peut participer avec un autre club (uniquement si son club ne peut pas présenter une équipe) et ne pourra en aucun cas, participer avec un 3^e club sur la saison. Un forfait à l'issue de la journée (après réception des documents de la journée) peut être établi.

Seul le club désigné «club support» marque des points au classement général.

Si seulement 2 joueur(se)s régulièrement qualifié(e)s, l'équipe est déclarée forfait.

En cas de joueur(se) n'ayant pas de licence compétition, ou à défaut de surclassement, l'équipe est déclassée à la dernière place si 3 joueur(se)s sont régulièrement qualifié(e)s, et marque les points attribués au dernier.

Les 12 premières équipes (ayant participé à 2 étapes) seront qualifiées pour la journée finale à l'issue du classement des X journées du Challenge. Les points acquis durant les différentes étapes seront conservés pour le classement de la journée finale. Le champion du Challenge France sera déterminé parmi les équipes participant à la journée finale.

EQUIPE SANS PERSONNE AVEC HANDICAP	+5 points par set de 25 points à l'équipe adverse. +3 points par set de 15 points à l'équipe adverse
EQUIPE INCOMPLETE (- de 3 joueurs)	FORFAIT

Art 9 – BALLON

Type de ballons autorisé	Ballons seniors
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle ; l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Les joueur(se)s seront inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Art 11 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur.

Chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi.

L'organisateur doit préciser les règles et de l'arbitrage en début de journée à tous les participants.

Art 12 – ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT

CLASSEMENT LORS D'UN TOURNOI	NOMBRE DE POINTS
1e	30
2e	27
3e	25
4e	24
5e	23
6e	22
7e	21
8e	20
Autres	-1 à chaque fois

Art 13 – ATTRIBUTION DE PARTICIPATION AUX DIFFERNTES JOURNEES

BONUS ASSIDUITE	NOMBRE DE POINTS
Participation aux 6 journées	60
Participation à 5 journées	50
Participation à 4 journées	40
Participation à 3 journées	30
Participation à 2 journées	20
Participation à 1 journée	10